



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE



LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Campagne 2021 de lutte contre le charançon rouge : la CAVEM appelle les particuliers à prendre contact pour traiter préventivement leurs palmiers



Actuellement, 90 % des palmiers traités contre le charançon rouge se situent sur le domaine privé. Seule une mobilisation collective pourra limiter la prolifération de ce coléoptère et un arrêté du 25 juin 2019 rend d'ailleurs obligatoire le traitement de tout palmier infesté. Dès le mois de mars, la CAVEM a lancé sa campagne 2021 de lutte contre ce nuisible. Celle-ci devrait se dérouler jusqu'au mois de novembre pour couvrir la période d'activité du charançon rouge. Cette campagne s'inscrit dans le cadre de l'Action en Réseau pour l'Éradication du Charançon Rouge et l'Assainissement des palmiers (plan ARECAP) initié en 2016 par l'agglomération. Les résultats de ce plan d'actions sont encourageants et la mobilisation doit se poursuivre.

Les actions entreprises par l'agglomération ont pour but de réduire la population des charançons rouges présents sur le territoire et de préserver les palmiers menacés. La stratégie mise en place par la CAVEM s'articule autour de 3 méthodes complémentaires :

- le traitement préventif d'un maximum de palmiers par injection d'un produit phytosanitaire dans le stipe (tronc), pour un coût de traitement négocié à 72 € TTC par palmier et par an, bénéficiant à tout propriétaire de palmiers sensibles ;
- l'installation d'un réseau de pièges à CRP sur tout le territoire afin de suivre l'évolution de la population de l'insecte et de contribuer à en limiter la prolifération ;
- le repérage en continu des foyers actifs de Charançon Rouge du Palmier (CRP) dans le but de faire assainir ou abattre les palmiers infestés par les propriétaires concernés.

Les adhérents au plan ARECAP peuvent bénéficier du traitement préventif ainsi que de pièges gratuits en contactant le 0 800 10 40 11 ou en écrivant à [environnement\(at\)cavem\(dot\)fr](mailto:environnement(at)cavem(dot)fr). S'agissant d'une lutte collective, tout administré peut contribuer à l'action entreprise en signalant au service de Lutte contre les Nuisibles de la CAVEM les palmiers infestés présents dans son voisinage, pour permettre d'avertir le propriétaire et lui demander de procéder à leur assainissement ou à leur abattage.

Bilan de l'année 2020

Malgré le contexte sanitaire et le premier confinement lié à la COVID 19, la campagne 2020 de traitement préventif des palmiers a pu démarrer dès le mois de mars, sans prendre de retard.

Au total, entre mars et octobre, 6 132 palmiers ont pu faire l'objet d'un traitement préventif. Un chiffre en légère hausse par rapport à l'année 2019 durant laquelle 5 991 palmiers avaient été traités.

2 120 propriétaires étaient inscrits au plan ARECAP et avaient ainsi pu faire contrôler et traiter préventivement leurs palmiers à l'issue de la campagne 2020. Grâce à leurs adhésions au plan ARECAP, certains propriétaires ont également pu bénéficier de pièges à charançons. Le piégeage fait aujourd'hui partie des dispositifs permettant non seulement de surveiller l'évolution de la population du charançon rouge dans le temps, mais également d'engager une action de lutte en masse efficace contre le ravageur. Les pièges n'ont toutefois pas vocation à protéger les palmiers à eux seuls et doivent être utilisés en complément de leur traitement préventif. Fin 2020, un réseau d'environ 900 pièges a permis de capturer environ 21 700 coléoptères entre mars et novembre. Depuis 2016, le réseau de pièges installé sur le territoire communautaire a permis de capturer un total de 83 500 charançons rouges.

Sur la période des vols intensifs de CRP, de juillet à novembre, ce réseau a permis d'observer une chute de 69 % du nombre moyen de capture en zone de traitement ARECAP. La population globale de l'insecte diminue donc d'année en année grâce à la participation de tous. Bien que ces résultats soient encourageants, la lutte doit toutefois être poursuivie car le ravageur est encore trop présent sur le territoire.

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/actualites-23/campagne-2021-de-lutte-contre-le-charancon-rouge-la-cavem-appelle-les-particuliers-a-prendre-contact-pour-traiter-preventivement-leurs-palmiers-1525.html?cHash=0c5794717c81d3c925b5f9d9b146f656>